

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE  
**Membres excusés** : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)  
**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Ecocité Jardin des maraîchers - Concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur un secteur autour des anciens abattoirs de la Ville, délimité à l'ouest par la voie ferrée, à l'est par les rues Amiral Pierre et Ernest Champeaux et au sud par le boulevard de Chicago - Bilan**

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a défini les objectifs et les modalités de la concertation avec le public prévue par l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme préalablement à la création de la Zone d'Aménagement Concerté de l'Ecocité Jardin des maraîchers sur un secteur autour des anciens abattoirs de la Ville, délimité à l'ouest par la voie ferrée, à l'est par les rues Amiral Pierre et Ernest Champeaux et au sud par le boulevard de Chicago.

Il est aujourd'hui proposé de dresser le bilan de cette concertation, qui s'est déroulée depuis la conférence de presse du 5 septembre 2011 annonçant son lancement jusqu'au 7 octobre 2011.

Est annexée au rapport une note de synthèse retraçant les modalités de la concertation et établissant son bilan. Ses annexes (plan de situation, relevé des interventions lors de la réunion publique et articles de presse et d'information publiés) ainsi qu'un tableau des observations émises dans le cadre de l'exposition qui s'est tenue du 5 septembre au 7 octobre et des réponses apportées par la Ville, font l'objet d'un tiré à part.

Ces documents seront joints à la délibération.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du bilan de la concertation organisée selon les dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté de l'Ecocité Jardin des maraîchers sur un secteur autour des anciens abattoirs de la Ville, délimité à l'ouest par la voie ferrée, à l'est par les rues Amiral Pierre et Ernest Champeaux et au sud par le boulevard de Chicago.

**Rapport adopté à la majorité :**

- pour : 46
- contre : 9

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 5 JAN. 2012



**Le Premier Adjoint**

**Alain MILLOT**